

Conditions générales de ventes : Hébergement internet

Définitions

Pour l'interprétation et la mise en œuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

Client : Personne physique ou morale, signataire des présentes conditions générales de vente, responsable d'un ou de plusieurs sites Internet hébergé par ESPACE TECHNOLOGIE.

Espace web : Espace de stockage alloué par ESPACE TECHNOLOGIE à chaque client.

Prestataire : ESPACE TECHNOLOGIE est une société à responsabilité limitée au capital de 38 500 Euros, dont le siège social est situé 26 rue du Bois Fossé - 85300 CHALLANS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro 389 793 357.

Internet : ensemble de réseaux interconnectés, situés à travers le monde.

Hébergement : Ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites internet.

Hébergement mutualisé : Hébergement de plusieurs ensembles de pages et d'éléments constitutifs des sites Internet propres à plusieurs clients sur un serveur commun. Ces clients partagent collectivement les ressources et l'espace disponible sur le serveur.

Identifiants : Couple nom d'utilisateur / mot de passe permettant au client de s'identifier sur le réseau.

Nom de domaine : Nom désignant de manière unique l'emplacement d'un site internet.

Serveur : ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines ressources sur le réseau.

Netiquette : Ensemble de règles et d'usage des utilisateurs d'Internet, parmi lesquels :

Ne pas envoyer des courriers électroniques en masse à des personnes qui n'en ont pas fait la demande (« junkmail » ou « spam »).

Ne pas poster un message dans un ou plusieurs groupes de discussion, avec un contenu sans rapport avec le thème de ces groupes.

Respecter les droits d'auteurs.

Ne pas aller à l'encontre de la RFC1855.

Whois : Outils de recherche en ligne, librement accessible sur Internet permettant l'obtention d'informations concernant tout déposant d'un nom de domaine.

Conditions contractuelles : Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux conditions générales et sont indissociables des conditions générales.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales d'hébergement ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles le PRESTATAIRE met à disposition de son client ses produits d'hébergement. Le fait de passer commande ou d'accepter une offre commerciale implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales d'hébergement. Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes conditions.

Article 2 : Réalisation et facturation des prestations

Le PRESTATAIRE procède à l'hébergement du site Internet du client sur ses infrastructures suite à l'acceptation par le client de l'offre commerciale correspondant. Le contrat entre le client et le PRESTATAIRE est formé au moment de la signature d'acceptation de l'offre commerciale par le client. Le contrat est réputé définitif dès la mise en œuvre du service par le PRESTATAIRE. En cas de litige entre les deux parties concernées, la date de mise en œuvre sera celle relevée par le serveur du PRESTATAIRE.

Article 3 : Moyens et support technique

L'infrastructure réseau du PRESTATAIRE est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de serveurs connectés au réseau Internet. Le PRESTATAIRE fournit la puissance informatique, les équipements de sécurité et les logiciels nécessaires au fonctionnement du service Internet proposé au Client, la liste de ces logiciels variant en fonction des abonnements proposés. Ces options sont décrites sur l'offre commerciale signée par le client. Le PRESTATAIRE met à disposition un support technique disponible par téléphone et e-mail.

Article 4 : Conditions d'exploitation

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre tous ses moyens et ses compétences pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, Le PRESTATAIRE s'efforcera d'offrir un accès internet 24h/24h, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse pour autant le garantir, compte-tenu de la nature du réseau. Le client reconnaît par les présentes que des fluctuations de la bande passante et les aléas permanents du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès aux serveurs, indépendante de la volonté du PRESTATAIRE et extérieure à ses moyens techniques. Le PRESTATAIRE garantit un accès au site par les internautes dans les conditions d'une fréquentation raisonnable. Dans l'hypothèse où le client aurait fait le choix d'une prestation non-adaptée au trafic réel de son site et que les capacités offertes en terme de bande passante et/ou de ressources serveurs par les prestataires deviendraient insuffisantes, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du client.

Article 5 : Information au client et conformité du service

Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu du PRESTATAIRE toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Article 6 : Obligation du PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Elle n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

Cependant, le PRESTATAIRE s'engage à :

Assurer l'accès logiciel aux serveurs 24h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, le PRESTATAIRE se réserve la possibilité d'interrompre les serveurs afin de procéder à une intervention technique pour en améliorer leur fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Dans la mesure du possible, le PRESTATAIRE informera le client dans un délai raisonnable de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le client prenne ses dispositions.

Intervenir rapidement en cas d'incident.

Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

Article 7 : Responsabilité du PRESTATAIRE

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du client, non-respect des conseils donnés.
- Divulgence ou utilisation illicite des identifiants confidentiels du client.
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le PRESTATAIRE n'a aucun pouvoir de contrôle et/ou de surveillance.
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté du PRESTATAIRE,
- Arrêt de l'hébergement pour toute cause visée à l'article 9
- Divulgence ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au client.

Le PRESTATAIRE est responsable, selon les règles de droit civil, des services fournis au client. Le PRESTATAIRE s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services du client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente. En outre, la responsabilité du PRESTATAIRE ne sera pas engagée pour tout cas de force majeure habituellement reconnu par les tribunaux, notamment :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant au PRESTATAIRE au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'un incendie, d'une explosion, de défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable du PRESTATAIRE (« cas de force majeure »), alors le PRESTATAIRE, sous réserve d'une prompt notification au client, devra être dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique de l'état, de la suppression ou du rétablissement de ce cas de force majeure. Si les effets d'un cas de force majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

- Sont du fait du client, notamment dans les cas ci-après :
- Détérioration de l'application,
- Mauvaise utilisation des terminaux par le client ou par sa clientèle, Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au client.

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenue responsable envers le client de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportés aux composants logiciels par une personne autre qu'une personne du PRESTATAIRE, d'une baisse du chiffre d'affaire consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur Web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors contrôle du concepteur. Ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, des éléments de forme, des éléments multimédias, et données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le client et ce à quelque titre que ce soit. Le PRESTATAIRE ne saurait pas être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des prestataires de transit et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le PRESTATAIRE informe le client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance. Les réparations dues par le PRESTATAIRE en cas de défaillance du service qui résulteraient d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

En aucun cas, le PRESTATAIRE ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par le PRESTATAIRE, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de la marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients, perte de référencement, pour lesquels le client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du PRESTATAIRE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client au PRESTATAIRE pour la période considérée ou facturées au client par le PRESTATAIRE ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du PRESTATAIRE a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes. Le PRESTATAIRE effectue des sauvegardes des données hébergées dans le seul but d'une reprise sur incident. Il appartient, en conséquence, au client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément sollicitée par hébergées. Par conséquent le client et spécialement facturée. Pour certaines prestations, le client dispose de sauvegardes régulières. Il appartient, en conséquence, au client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données hébergées. Par conséquent le client devra mettre en œuvre une politique de sauvegarde effectuée par ses soins et conserver une copie de toutes les données hébergées sur un support qui lui appartient. Il en est de même pour la collecte temporaire des adresses « IP » considérée comme une mesure de sécurité interne, lesquelles adresses ne sont pas conservées par le PRESTATAIRE au-delà d'un délai d'un mois. Toute réclamation ultérieure, même sur une injection judiciaire ou administrative ne pourra donc aboutir, le PRESTATAIRE n'étant plus en possession de ces données non archivées. La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra donc pas être

recherchée en cas d'éventuelle carence dans la mise en œuvre des mesures de sécurité, notamment de sauvegarde. Cependant, si la responsabilité du PRESTATAIRE devait être relevée par une autorité judiciaire, elle ne pourrait être supérieure à un montant égal au montant des prestations d'hébergement facturées au client pour la période des 12 derniers mois.

Article 8 : Obligations et responsabilité du client

Le client s'engage à ne pas héberger de sites racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur les serveurs du PRESTATAIRE. De même, il s'interdit à tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire « les sectes en France », ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'État, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée. Il s'engage également à ne pas faire de redirection de son domaine vers ce type de sites. Le client s'engage à ne pas mettre à disposition du public, à partir de son site hébergé sur les serveurs du PRESTATAIRE, de fichiers multimédias dont il ne possède pas les droits. Il s'engage également à ne pas inclure sur son site de liens hypertextes et à ne pas faire de redirection de son domaine vers des sites diffusant ce type de service. Le client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit. Le client est informé que les publications constituent notamment l'œuvre de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2ème du Code de la Propriété Intellectuelle. Il assure le PRESTATAIRE qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages qu'il fait héberger, c'est à dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée. Le client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que tous les fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le client s'engage à respecter les droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, le PRESTATAIRE ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit. Le client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, le PRESTATAIRE ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du client. Le client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le client s'engage à faire figurer sur les pages web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi française en vigueur. Le non-respect par le client des points visés ci-dessus, que ce soit pour le site hébergé sur l'infrastructure serveurs du PRESTATAIRE ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites, et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs du PRESTATAIRE et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs du PRESTATAIRE et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour le PRESTATAIRE d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels le PRESTATAIRE pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le client ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées. Le client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution. Le client garantit relever indemne le PRESTATAIRE de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes disposition du Code Pénal : à ce titre, le client indemniserà le PRESTATAIRE de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils du PRESTATAIRE, même par une décision de justice non définitive. Le client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait du PRESTATAIRE. En outre, le client s'engage à intervenir sur demande du PRESTATAIRE à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir au PRESTATAIRE de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le PRESTATAIRE et qui se

rattacherait aux obligations mises à la charge du client au titre du présent contrat. Le client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense du PRESTATAIRE dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages, etc... qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le SPAM (courrier non sollicité) est totalement interdit

Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. A ce titre, le PRESTATAIRE se réserve le droit de mettre en place sur ses serveurs des outils logiciels empêchant ces pratiques. En cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un e-mail envoyé à partir des installations du PRESTATAIRE ou comportant les URL des sites hébergés chez le PRESTATAIRE.

En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît que le PRESTATAIRE est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée de cinq jours minimum voire rompre définitivement le contrat pour spamming.

Le client est le responsable entier et exclusif des mots de passe que le PRESTATAIRE pourrait lui fournir ultérieurement. Toute utilisation faite par le mot de passe et l'identifiant du client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive au client. Le client est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe.

Le client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le client aura fourni son ou ses mots de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par le PRESTATAIRE. De même, le client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le client s'engage à informer le PRESTATAIRE de toute modification concernant sa situation (notamment, changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de la messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation. A défaut de respect de ce délai, ou à défaut d'informer le PRESTATAIRE de ce changement, le PRESTATAIRE dégage sa responsabilité de toute interruption de service qui toucherait les prestations acquises par le client suite à un défaut d'information.

Le client s'engage à conserver une copie des données transmises.

Le client s'engage à conserver l'entière propriété de son compte. Par conséquent, il ne peut en aucun vendre ou céder tout ou partie de ce dernier à un tiers.

Article 9 : noms de domaine

Sur commande du client, le PRESTATAIRE se charge pour le compte du client des formalités d'enregistrement du nom de domaine choisi. A cet effet, le client devra fournir au PRESTATAIRE, sur simple demande, tous les documents et informations nécessaires à cette démarche. Le PRESTATAIRE rapportera au client toute difficulté éventuellement rencontrée pour l'enregistrement du nom de domaine souhaité. En tout état de cause, le PRESTATAIRE ne s'engage pas sur l'obtention du nom de domaine choisi par le client dans la mesure où cette décision appartient à ses fournisseurs. Le client est seul responsable du choix du nom de domaine et vérifiera que le nom choisi ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers. Le dépôt fait par le PRESTATAIRE se fait pour le compte du client. En conséquence, le nom de domaine enregistré par le client est sous sa garde exclusive et il lui appartient de s'assurer du renouvellement de ce nom de domaine en temps utile. Le PRESTATAIRE est un simple intermédiaire technique agissant pour le compte du client. Le client reconnaît que la prestation du PRESTATAIRE consiste seulement en une inclusion dans la base de données partagées des noms de domaine, du nom de domaine que le client choisit, pendant la durée du présent contrat et sous réserve, notamment, que le nom de domaine soit disponible et que le client respecte les termes des présentes conditions contractuelles.

Article 10 : Adresses e-mail

Le PRESTATAIRE met à la disposition du client des adresses email, des alias email et des redirections d'emails dont le nombre est défini dans la formule choisie par le client. Le client pourra choisir ses adresses dans la mesure où elles sont disponibles et acceptées par le PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE se réserve le droit, à tout moment et sans préavis de supprimer une ou l'ensemble des adresses emails, alias et redirections, s'il estime que l'usage qui en est fait n'est pas conforme à la netiquette. Certaines adresses techniques sont réservées. L'installation et la configuration des «boîtes mail», ainsi que la gestion, la

consultation et la suppression des messages reçus sont du ressort du client. Le PRESTATAIRE ne peut être tenue responsable des conséquences de la saturation de la ou des boîtes mail du client.

Article 11 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an qui commence à courir à compter de l'acceptation par le client de l'offre commerciale correspondant. Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les tarifs et conditions du PRESTATAIRE à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites ci-après.

Article 12 : Tarifs, paiement, délai de paiement et de renouvellement

Tarifs

Les prix des services fournis par le PRESTATAIRE au titre du contrat de prestations de services du PRESTATAIRE font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur demande auprès du PRESTATAIRE. Les abonnements et prestations proposés sont mentionnés sur l'offre commerciale acceptée par le client ; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros d'avance par paiement mensuel ou annuel selon l'option retenue par le client. Le PRESTATAIRE se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Frais d'installation

Un forfait de 89.00 € HT sera facturé pour l'installation et le paramétrage de tout nouveau compte client.

Modalités de paiement

Les abonnements payés d'avance sont garantis pour la période concernée. Le paiement doit être fait par chèque, à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le territoire français ou par prélèvement.

Renouvellement

En cas de renouvellement, les taxes et les tarifs applicables seront ceux en vigueur au jour du renouvellement. Le PRESTATAIRE notifiera le client par le biais d'e-mails de son obligation d'acquitter le prix du renouvellement du/des hébergement(s) concerné(s). Cette notification sera adressée au contact de facturation (il est de la responsabilité du client de tenir à jour cette adresse email). A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans le tarif, le PRESTATAIRE ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le client. Le client recevra un e-mail de notification de fermeture de l'hébergement à la date d'anniversaire de celui-ci. Le PRESTATAIRE entreprendra l'effacement de l'hébergement à J+15 jours selon la date anniversaire du renouvellement, le client recevra un e-mail de notification pour l'informer de l'effacement de l'hébergement pour défaut de paiement. Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par le PRESTATAIRE, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par le PRESTATAIRE de la demande d'enregistrement, de renouvellement ou de transfert. S'agissant d'un renouvellement payé par chèque, il appartient au client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque soit effectivement reçu par le PRESTATAIRE 5 jours avant expiration de l'hébergement. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera suspension de services. Le client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du PRESTATAIRE.

En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation

Tout impayé (annulation du paiement par carte, défaut de provision et/ou rejet par notre banque suite à un paiement par chèque...) sera considéré comme un retard de paiement. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par le PRESTATAIRE de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article « résiliation »

L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client, quel que soit le mode de règlement prévu.

La possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble au PRESTATAIRE, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes dues par le client.

Nous nous réservons la propriété jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

Le défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, le paiement de pénalités de retard au taux minimum de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours à réception de la dite facture, à défaut de quoi LE PRESTATAIRE n'accepte plus aucun grief.

La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour le PRESTATAIRE d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article « résiliation ».

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse contact@espace-technologie.com. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par le PRESTATAIRE, cette dernière en informera le client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondants. Le client pourra alors régler la somme due par chèque en euros.

Article 13 : Résiliation, limitation et suspension du service

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 9 des conditions générales. Dans les autres cas, le client est libre de résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Et dans ce cas, le client ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées. Le non-respect par le client des stipulations de l'article 10 des présentes conditions générales d'hébergement – que ce soit pour le site hébergé sur les infrastructures du PRESTATAIRE ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites – et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs du PRESTATAIRE et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdit sur les serveurs du PRESTATAIRE et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour le PRESTATAIRE d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels le PRESTATAIRE pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le client ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées. Le PRESTATAIRE pourra mettre fin au contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de 3 mois. En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de sept jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre. Si Le PRESTATAIRE résilie le contrat dans les conditions prévues au présent article, le client ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées, et le PRESTATAIRE ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du client. En revanche, si le non-respect des obligations du client entraînait un préjudice pour le PRESTATAIRE, le PRESTATAIRE se réserve le droit de poursuivre le client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages-intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par le PRESTATAIRE. Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, le PRESTATAIRE s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au site du client et présents sur ses serveurs. Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectif après relance et lettre de mise en demeure. Le service peut encore être restreint, limité ou suspendu lorsque les conditions particulières applicables à chaque type de service fourni par le PRESTATAIRE prévoient cette sanction en conséquence d'un manquement. En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés. Le client comprend que le PRESTATAIRE devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de l'hébergement si le PRESTATAIRE reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

Article 14 : Modification

Le PRESTATAIRE est libre de modifier ses conditions générales et, le cas échéant, particulières de vente mais devra en informer le client par e-mail au préalable ou disponible sur le site web espace-technologie.com

Article 15 : Publicité et promotion

Le PRESTATAIRE pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

Article 16 : Application et opposabilité des conditions générales de vente du PRESTATAIRE

Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation d'hébergement fournie par le PRESTATAIRE. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet du PRESTATAIRE, sous réserve de l'application de la clause « modification ». Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales d'hébergement, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues ; l'hébergement souscrit et les modalités d'ouverture de l'hébergement. Aucune demande séparée ou modification particulière de la commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et expresse, être opposable au PRESTATAIRE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Article 17 : Dispositions générales

Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.

Intitulés

Les intitulés des articles des conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

– pour ESPACE TECHNOLOGIE : 26 rue du Bois Fossé – BP 147 - 85301 CHALLANS Cedex

– pour le titulaire de l'hébergement : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fournie à ESPACE TECHNOLOGIE.

Article 18 : Loi Applicable et attribution de juridiction

La loi française sera seule applicable au présent contrat, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent contrat. Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat, sera soumis au tribunal de commerce de La Roche Sur Yon (85) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le simple fait d'accepter et de signer l'offre commerciale concernant une prestation d'hébergement de site internet vaudra pour acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles